

(Texte)

Extrait conforme des minutes endossées au cours de l'assemblée générale de l'Association Nationale des Vétérans, tenue vendredi le 24 avril 1936, à Montréal, P.Q.

Il est résolu à l'unanimité:

Que l'Association Nationale des Vétérans prie respectueusement le Parlement Fédéral de prendre les mesures nécessaires afin que toutes les veuves ou dépendants des pensionnés militaires temporaires reçoivent au décès de ces derniers, le même traitement accordé aux veuves et dépendants des pensionnés militaires permanents décédés.

Que copie de cette résolution soit transmise aux Autorités compétentes et aux journaux pour publication.

Adopté à l'unanimité.

(Vraie copie).

ASSOCIATION NATIONALE DES VÉTÉRANS
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Signés: WILFRID LAMOUREUX,
Président.

HENRI B. TROTTIER
Secrétaire-Trésorier.

MONTRÉAL, le 24 avril 1936.

(Texte)

Extrait conforme des minutes endossées au cours de l'assemblée générale de l'Association Nationale des Vétérans, tenue vendredi le 24 avril 1936, à Montréal, P.Q.

Il est résolu à l'unanimité:

Que l'Association Nationale des Vétérans prie respectueusement la Commission Canadienne des Pensions, d'envoyer dans le futur, seulement que des formules 102, en langue française ainsi que des chèques de pensions militaires bilingues aux pensionnés Canadiens-français.

Que copie de cette résolution soit envoyée aux Autorités compétentes et aux journaux pour publication.

Adopté à l'unanimité.

(Vraie copie).

ASSOCIATION NATIONALE DES VÉTÉRANS
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Signés: WILFRID LAMOUREUX,
Président.

HENRI B. TROTTIER
Secrétaire-Trésorier.

MONTRÉAL, le 24 avril 1936.